



ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
4 NOVEMBRE 2024 à 16 h30

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 novembre 2024

- 2. ADMINISTRATION**
 - 2.1 Mandat à PFD Avocats – Cadrin Consultants inc.

 - 2.2 Autorisation de paiement – Dépassement de coût – Consultation publique – PPU Chantecler

 - 2.3 Autorisation de paiement – Assurances FQM

- 3. FINANCES ET TRÉSORERIE**
 - 3.1 Octroi de contrat – Établissement d'un cadre financier

 - 3.2 Autorisation de signature – Renouvellement du contrat pour les licences infonuagiques de Microsoft Office 365

- 4. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun point

- 5. TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1 Adjudication – Fourniture de sable et matériaux abrasifs

- 6. SERVICES TECHNIQUES**
 - 6.1 Octroi de contrat – Étude géotechnique pour la caserne

- 7. URBANISME**

Aucun point

- 8. LOISIRS**

Aucun point

- 9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point

- 10. AVIS DE MOTION**
 - 10.1 Futur règlement 1314-2021-L-1 modifiant le *Règlement de lotissement 1314-2021-L* visant à modifier les dispositions d'exemptions des normes de lotissement

- 11. RÈGLEMENTS**
 - 11.1 Règlement 1314-2021-Z-16 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier le plan de zonage et ajouter des dispositions particulières à la nouvelle zone T3.2-023 – ADOPTION

 - 11.2 Règlement 1314-2021-Z-17 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant des dispositions particulières relativement aux usages dans la zone T2.2-002 et modifiant le plan de zonage – ADOPTION

 - 11.3 Projet de règlement 1314-2021-L-1 modifiant le *Règlement de lotissement 1314-2021-L* visant à modifier les dispositions d'exemptions des normes de lotissement – ADOPTION

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Aucun point

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
- S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques